

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 février 2024

PROFESSIONNALISER L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE - (N° 2245)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2

présenté par

M. Delaporte, Mme Rouaux, Mme Keloua Hachi, M. Vallaud, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur les moyens et les besoins de la politique de la danse en France. Ce rapport fait un état des lieux de la politique de la danse sur le territoire national afin d'évaluer les besoins humains et financiers des conservatoires de danse mais aussi des structures d'éducation populaire qui ont en charge l'enseignement de la danse.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du le groupe Socialistes et apparentés vise à se donner les moyens de mener une réelle politique de la danse sur tout le territoire.

Alors que cette proposition de loi vise la structuration de la profession, elle fait l'impasse d'une réflexion sur les débouchés qui s'offrent aux professeurs de danse. Et si les conservatoires et les structures d'éducation populaire pourraient représenter de vrais débouchés pérennes, encore faudrait-il qu'ils aient les moyens suffisant. Or, nos conservatoires et nos MJC souffrent, partout sur le territoire, notamment dans les territoires ruraux, d'un manque de financement récurrent.

Nous nous devons de construire une politique ambitieuse pour la danse partout en France, et cela ne peut se limiter à la seule question du DE.